

## AVIS D'APPEL A PROJET

**Appel à projet, à titre expérimental, portant sur une offre innovante de répit et de soutien aux aidants par création et/ou transformation, et/ou sur la création de 10 places d'hébergement temporaire d'urgence et développement d'alternative médico-sociale à l'hospitalisation et/ou à l'hébergement sur le département de l'Eure**

**Clôture de l'appel à projet  
30 octobre 2015**

### **1. Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation**

**M. le directeur général de l'Agence régionale de santé Haute-Normandie**

31 Rue Malouet  
Immeuble Le Mail  
BP 2061  
76040 ROUEN Cedex  
Tél :02.32.18.32.18

**M. le président du Conseil départemental de l'Eure**

Boulevard Georges Chauvin  
27000 EVREUX  
Tél :02.32.31.50.50

conformément à l'article L313-3d) du code de l'action sociale et des familles (CASF).

### **2. Objet de l'appel à projet**

L'appel à projet vise à développer et à diversifier les formules d'accueil en vue de soutenir les aidants familiaux et maintenir à domicile des personnes en perte d'autonomie et à offrir des alternatives médico-sociales à l'entrée en EHPAD et/ou l'hospitalisation sur le département de l'Eure.

Pour répondre aux besoins de la population, il est proposé :

- La création d'une **offre innovante de répit et de soutien** à l'échelle des territoires UTAS
  - par transformation de places existantes (places EHPAD, accueil de jour, SSIAD, ...) et /ou par élargissement de l'offre des services (accueil de nuit plutôt qu'accueil de jour),
  - par création ex-nihilo d'un dispositif innovant de répit et de soutien.

Cette adaptation s'appuiera sur une démarche de concertation et de coresponsabilité entre les opérateurs du territoire.

- La création de **10 places d'hébergement temporaire d'urgence** à l'échelle du département de l'Eure.

Ces projets s'inscrivent dans une approche intégrée de l'organisation de l'offre de services sur les territoires de parcours de vie et de santé des personnes âgées fragiles.

Les populations ciblées par l'offre de répit sont :

- les personnes âgées en perte d'autonomie,
- les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée,
- les personnes handicapées vieillissantes.

L'hébergement temporaire d'urgence est destiné :

- aux personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile,
- aux personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile.

### 3. Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projet fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis et sera téléchargeable sur le site de l'Agence Régionale de santé à l'adresse : [www.ars.hautenormandie.sante.fr](http://www.ars.hautenormandie.sante.fr) et sur le site du Département de l'Eure : [www.eure-en-ligne.fr/cg27](http://www.eure-en-ligne.fr/cg27)

et en cas de demande aux services chargés de l'appel à projet, il pourra être adressé par courriel ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

### 4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Les projets seront analysés par les instructeurs, désignés par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental, selon trois étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier, conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimum spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention),
- analyse des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l'objet de **l'annexe 2** jointe au présent avis et téléchargeable sur les sites internet de l'ARS de Haute-Normandie et du Département de l'Eure.

**Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture du 30 octobre 2015 ne seront pas recevables.** Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité, **un délai maximum de huit jours sera accordé pour la régularisation.**

**Les dossiers reçus complets au 30 octobre 2015** et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur les sites internet de l'ARS et du Département.

**La commission de sélection** procédera à l'examen et au classement des dossiers. Sa composition fera l'objet d'une décision conjointe du directeur général de l'ARS et du Président du Conseil départemental, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime et de la préfecture de l'Eure et diffusée sur les sites de l'ARS Haute-Normandie et du Département.

Les instructeurs désignés ainsi que chaque candidat dont le dossier est déclaré complet sont entendus par ladite commission.

La liste des projets par ordre de classement ainsi que la décision d'autorisation, prises par le directeur général de l'Agence et le Président du Conseil départemental, seront publiées selon les mêmes modalités. La décision d'autorisation sera notifiée à l'ensemble des candidats.

## 5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, en **une seule fois**, un dossier de candidature par **courrier recommandé** avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception à l'Agence Régionale de Santé et au Conseil départemental de l'Eure, celle-ci étant fixée **au plus tard le 30 octobre 2015** à l'adresse suivante :

### Agence Régionale de Santé Haute-Normandie

Pôle « organisation de l'offre médico-sociale »  
Appel à projet médico-social  
31 Rue Malouet  
Immeuble Le Mail  
BP 2061  
76040 ROUEN Cedex

### Conseil départemental de l'Eure

Direction Solidarité Autonomie (secrétariat)  
Appel à projet médico-social  
Boulevard Georges Chauvin  
27000 EVREUX

Ce dossier devra se présenter sous les formes suivantes :

➤ 2 exemplaires (version papier),  
transmis ou déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention **« appel à projet médico-social 2015 offre de répit innovante - HT urgence - Eure - NE PAS OUVRIR »** qui comprendra deux sous enveloppes :

- l'une concernant la déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat portant la mention **« appel à projet 2015 offre de répit innovante - HT urgence - Eure - candidature »**
- l'autre concernant les éléments de réponse à l'appel à projet portant la mention **« appel à projet 2015 offre de répit innovante - HT urgence - Eure - projet »**.

Il pourra aussi être déposé contre récépissé à la même adresse, dans les mêmes délais :

### ARS Haute-Normandie

Immeuble Le Mail  
2<sup>ème</sup> étage, bureau 2-30 ou 2-14  
Secrétariat du pôle médico-social  
Tél : 02.32.18.32.74 ou 32.75 ou 32.14  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

### Conseil départemental de l'Eure

Direction Solidarité Autonomie (secrétariat)  
Boulevard Georges Chauvin  
27000 EVREUX  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

➤ 1 exemplaire en version informatique  
à transmettre également par clé USB ou CD-ROM ou par mail :

- pour l'ARS Haute-Normandie à l'adresse suivante :  
[ars-hnormandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr](mailto:ars-hnormandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr)

Objet du mail : réponse à l'appel à projet médico-social **« appel à projet 2015 offre de répit innovante - HT urgence - Eure »**

Message : éléments constituant la partie n°1 du dossier

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°2 du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

- pour le Conseil départemental de l'Eure, à remettre auprès de la direction citée ci-dessus.

La liste des documents devant être transmis par le candidat fait l'objet de **l'annexe 3** de l'avis d'appel à projet, disponible également sur le site internet.

#### **6. Date de publication et modalités de consultation de l'avis**

Le présent avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime et la Préfecture de l'Eure, ainsi que sur les sites internet de l'ARS de Haute-Normandie et du Conseil départemental de l'Eure et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **au plus tard jusqu'au 22 octobre 2015** par messagerie à l'adresse suivante :

[ars-hnormandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr](mailto:ars-hnormandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr)

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet « **appel à projet médico-social 2015 offre de répit innovante - HT urgence - Eure** »

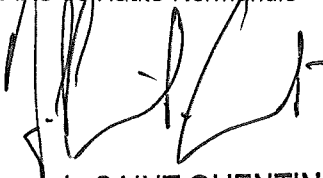
Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui seront mis en ligne sur les sites internet de l'ARS et du Conseil départemental de l'Eure : [www.ars.hautenormandie.sante.fr](http://www.ars.hautenormandie.sante.fr), et [www.eure-en-ligne.fr/cg27](http://www.eure-en-ligne.fr/cg27)

#### **7. Calendrier de la procédure**

01/09/2015 : Publication de l'avis d'appel à projet au RAA  
30/10/2015 : Date limite de réception ou de dépôt des dossiers  
Décembre 2015: Date de la commission d'appel à projet  
30/04/2016 : Date limite de la notification de l'autorisation

Fait à Rouen, le **01 SEP. 2015**

Le directeur général  
de l'ARS de Haute-Normandie



Amaury de SAINT-QUENTIN

Le Président du Conseil départemental  
de l'Eure

